



Melun Val de Seine

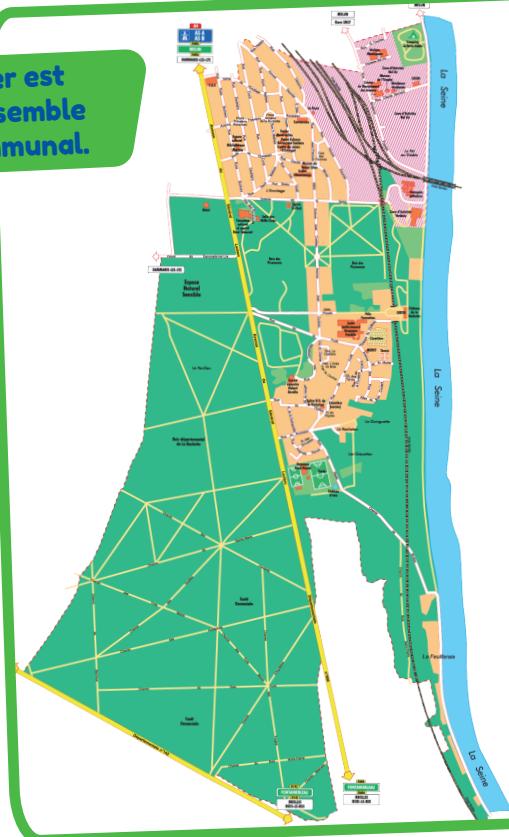


MelunValdeSeine.fr



LE PERMIS DE LOUER LE PÉRIMÈTRE

Le permis de louer est appliquée sur l'ensemble du territoire communal.



LE PERMIS DE LOUER DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Votre dossier (formulaire Cerfa + dossier technique) peut être :

- Adressé par voie postale, en recommandé, à l'attention du Service Urbanisme ou déposé directement en Mairie de La Rochette.

Votre contact : Mairie de La Rochette
55, rue Rosa Bonheur 77000 La Rochette
Service Urbanisme - 01 64 83 55 55
urbanisme@larochette77.fr

